

**Principales différences et analogies entre une numérisation du plan cadastral (NPC) et une numérisation du plan cadastral simplifiée.**

		<b>NPC</b>	<b>NPCS</b>
<b>Informations techniques</b>	Général	Le contenu du plan cadastral en vigueur doit être entièrement numérisé et informatisé conformément à l'esquisse de numérisation. Les exigences pour la digitalisation sont définies dans la norme OIT 3801.	La numérisation est une copie conforme <b>épurée</b> du plan cadastral. Ce dernier reste le document juridique en vigueur avec une mise à jour qui se poursuit de façon traditionnelle. La digitalisation des points limite et particulier bénéficie de <b>tolérances élargies</b> .
	Points de calage	La quantité indicative du nombre de points de calage est définie dans la norme OIT 3805 (§3.3): - 1:500 : 2 pts/ha - 1:1000 : 1 pt/ha - 1:2000 : 0.4 pt/ha.	Le nombre de points de calage doit être réduit au <b>strict minimum</b> ; soit au maximum à environ 10% du nombre de points nécessaires pour une digitalisation qualifiée. La méthode de calcul est libre.
	Méthode d'assemblage	Le recours à la version vaudoise du logiciel LTOP, laquelle intègre la transformation affine, est nécessaire.	La méthode d'assemblage est libre mais doit, si possible, permettre de traiter l'affinité des plans et éviter de trop importantes extrapolations.
	Exigences pour les pointés	Un double pointé est exigé pour les points de polygone et limite.	Les points limites et particuliers (CS et OD) ne font l'objet que <b>d'un seul pointé</b> .
	Modèle de données	MD.01-MO-VD	MD.01-MO-VD, application simplifiée.
	Gestion des attributs	L'ensemble des attributs obligatoires se doit d'être saisi conformément aux normes en vigueur.	Tous les attributs obligatoires sont remplis, avec la possibilité supplémentaire de renseigner certains champs par une <b>valeur globale</b> par défaut.
	Contrôles	Les données doivent être contrôlées par le Checker Interlis-VD option numérisation. Une comparaison visuelle des plans d'origine et des nouveaux plans pour le registre foncier est opérée par superposition. Une comparaison des surfaces RF et numérisées (parcelles et bâtiments) doit être réalisée avec proposition de correction des cas hors tolérances (tolérances selon la norme 3801).	Les données doivent être contrôlées par le Checker Interlis-VD <b>option PRP</b> . Une comparaison visuelle des plans d'origine et des nouveaux plans pour le registre foncier est opérée par superposition. Les problèmes ou anomalies rencontrés sont répertoriés, mais ne sont pas corrigés avant le premier relevé, à moins qu'il ne s'agisse d'éléments essentiels.
	Documents à livrer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un dossier de base ayant servi à la numérisation.</li> <li>- Un fichier informatique complet de la numérisation et fichier (.log) résultant du checker.</li> <li>- Un dessin de contrôle du plan pour le registre foncier.</li> <li>- Le journal du lot pour l'entreprise.</li> <li>- Le journal du plan.</li> <li>- Le dossier d'adaptation des feuillets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un fichier informatique complet de la numérisation et fichier (.log) résultant du checker.</li> <li>- Un plan par échelle sur support transparent et à l'échelle du plan d'origine (pour le placage).</li> <li>- Un rapport technique.</li> </ul>

		<b>NPC</b>	<b>NPCS</b>
<b>Gestion &amp; Diffusion des données</b>	Fréquence de mise à jour	Permanente.	<b>Périodique.</b>
	Gestionnaire officiel	Office de l'information sur le territoire.	Office de l'information sur le territoire.
	Stockage	Base de données cadastrales officielle (BDCO).	Base de données cadastrales simplifiées (BDPRP).
	Diffuseur officiel	Office de l'information sur le territoire.	Office de l'information sur le territoire.
	Format de diffusion	- DXF (Géobat). - MIF-MID. - SHAPE. - Interlis 1	- DXF (Géobat).* - MIF-MID.* - SHAPE.* - Interlis 1 <b>(*) Sans les données "point"</b>
	Périmètre d'extraction	- Commune. - Plan. - Fenêtre variable (rectangle ou polygone). - Parcelle(s) concernée(s). - Bâtiment(s) concerné(s).	- Commune. - Plan*. - Fenêtre variable (rectangle ou polygone)*. - Parcelle(s) concernée(s)*. - Bâtiment(s) concerné(s)*. <b>(*) Indisponible pour l'Interlis 1</b>
	Tarification	Les données sont facturées au megabyte (MB) dans le format de référence.	Les données Interlis sont facturées sur la base d'un <b>prix forfaitaire</b> . Les données SIG/DAO sont facturées au megabyte (MB) dans le format de référence..
	Publication	Guichet cartographique cantonal ( <a href="http://www.geoplanet.vd.ch">www.geoplanet.vd.ch</a> ).  <u>Couches publiées:</u> - Points limites - Points fixes 1 et 2 - Points fixes 3 - Parcelles & No parcelles - DDP - Bâtiments & No bâtiments - Bâtiments sous-sol - Couverts indépendants - Objets divers - Couverture du sol - Distribution des plans	Guichet cartographique cantonal ( <a href="http://www.geoplanet.vd.ch">www.geoplanet.vd.ch</a> ).  <u>Couches publiées:</u> - Parcelles & No parcelles - DDP - Bâtiments & No bâtiments - Bâtiments sous-sol